



Accord de principe annexe à la CCT (validité 01.01. 2026 – 31.12.2029)

En complément à l'annexe 3 CCT :

Semaine de travail et amplitude :

Dans le cadre de la planification du projet des tours de service et rotations annuels, les TPF s'engagent à planifier des semaines de travail de 5 jours et des amplitudes inférieures ou égales à 10 h dans la mesure du possible tout en respectant la loi sur la durée de travail, la couverture des prestations de transport et plus particulièrement les souhaits des représentants du personnel au niveau de la commission des tours de service et rotation.

Pour les partenaires sociaux :

**Syndicat du personnel des transports
SEV, Berne**

Fritz Haenni
Président SEV

Pablo Guarino
Secrétaire syndical

Valérie Boillat
Vice-présidente du SEV

Pour TPF Holding SA:

Serge Collaud
Directeur général

**Le syndicat pour le Service public
Suisse, Berne (transfair)**

Fabien Dumas
Président section Fribourg

Olivier Hählen
Responsable de la région ouest

Bruno Zeller
Responsable de la branche Transports publics

Amélie Joye
Responsable RH